

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 773 DU 18 MARS 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Si tu ne sais pas où tu vas, alors retourne d'où tu viens ».

PROVERBE AFRICAIN

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL



GUADELOUPE :
SOUVERAINETÉ GUADELOUPÉENNE
OU
SOUVERAINETÉ FRANÇAISE



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

POUR JEAN PAUL ELUTHER, LA RÉCUPÉRATION DE NOTRE SOUVERAINETÉ EST UNE PRIORITÉ .

LA RÉDACTION : Les débats organisés par les conservateurs de l'ordre colonial vous interpellent ?

JEAN PAUL ELUTHER : Les débats des conservateurs de gauche et de droite , socialistes et libéraux, sont d'une rare inconsistance et surtout pitoyables . Observer des femmes et des hommes s'échiner à rechercher le sexe des anges et surtout à nier les évidences nous interpelle . Car , en filigrane de tous ces débats , il y a bien entendu la nation guadeloupéenne qui dérange tous les conservateurs dont le but est par l'intégration à la France et l'annexion de notre pays de la faire disparaître . Heureusement , il n'y arriverons jamais car les nations ne disparaissent pas . Nous sommes une nation certes fragile car nous n'avons pas un état pour favoriser son développement . Nous avons un territoire que nous avons hérité des amérindiens lâchement assassinés par les français , une langue et une culture que l'on essaie par tous les moyens d'étouffer, une histoire exceptionnelle et une conscience de notre appartenance à un ensemble appelé guadeloupéen. Mais sa dynamique d'évolution est très forte . Par ailleurs , si des guadeloupéens veulent sa disparition , d'autres par contre militent avec passion pour son développement et ils sont convaincus qu'ils vont triompher.

LA RÉDACTION : Quel est selon vous la question fondamentale qui se pose aujourd'hui aux guadeloupéens ?

JEAN PAUL ELUTHER : La question qui en réalité se pose et que les

conservateurs refusent est la récupération de notre souveraineté volée par la France qui fait tout avec ses alliés conservateurs pour convaincre la communauté des nations de la légitimité de leur annexion . Les conservateurs fuient obstinément cette question qui nous paraît fondamentale . Orienter les débats vers un mécanisme constitutionnel français qui nous range dans le chapitre consacré aux collectivités locales de la république française (articles 73 et 74) est contraire au droit international de la décolonisation . En approuvant la charte des nations unies la France a intégré dans son ordre juridique le droit à la décolonisation ce qui lui impose d'organiser un référendum pour que le peuple guadeloupéen souverain puisse choisir son destin. Les dispositions constitutionnelles françaises relatives au droit international proclament l'attachement de la République française au respect du droit international .Le principe de supériorité du droit international sur la loi, est posé par la Constitution et il a pris son plein effet depuis que la jurisprudence en a déduit la supériorité des traités et du droit communautaire sur les lois même postérieures. C'est en récupérant notre souveraineté que nous créerons les conditions de notre bonheur et de notre épanouissement .

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASSE TERRE REJETTE LA REQUÊTE DE L'ASSOCIATION DE VIGILANCE CITOYENNE DE L' ANNULLATION DES HAUSSES DES PRIX DE L' ÉNERGIE

Le tribunal administratif de Basse Terre a rejeté la requête de l'association de vigilance citoyenne introduite le 17 août 2010 demandant l'annulation l'arrêté en date du 6 août 2010 par lequel le préfet de la Guadeloupe a fixé le prix de certains produits pétroliers en Guadeloupe. Les arguments évoqués, absence de transparence , absence de bonne administration , absence d'avis des assemblées locales n'ont pas été retenus . Le juge administratif a donc défendu le système français .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LE DIFFÉRENTIEL D'INFLATION AVEC LA FRANCE EST ÉLEVÉ

Les prix à la consommation augmentent légèrement en février 2013, ce qui porte **l'augmentation des prix à +1%** sur un an. L'indice des prix à

la consommation augmente de 0,3% en février 2013 (après une baisse de 0,5% en janvier). Sur un an, l'évolution de l'indice s'élève à 1% (contre +1,3% en décembre dernier par exemple). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix liée aux variations saisonnières, des services. S'y ajoute une nouvelle hausse des prix des produits pétroliers. En revanche, les prix des produits manufacturés et de l'alimentation ralentissent. Le mois dernier, on constate que la hausse saisonnière des prix de certains services était plus modérée cette année qu'en 2012. **S'agissant des prix de l'énergie, ils augmentent nettement (+1,5% ; +2,4% sur un an)** du fait de la poursuite de la hausse des prix des produits pétroliers (+2,5% en février et +0,2% sur un an) dans le sillage des cours du pétrole brut. Quant aux prix des produits manufacturés, ils augmentent de 0,1% (-0,2% sur un an). Les prix de l'habillement-chaussures se replient encore en février (-0,4% après -11,3% en janvier), en raison de moindres hausses en sortie des soldes en Métropole cette année, ce dont témoigne le ralentissement des prix de ces produits sur un an. **Dans le secteur de l'alimentation, les prix croissent légèrement en février 2013 (+0,1% et +1,7% sur un an).**

Les données sur la Guadeloupe sont très différentes : une inflation annuelle de 2,1% ; une inflation de 3,1% pour l'alimentation ; une inflation de 4,6% pour l'énergie ; une inflation de 3,9% pour les transports.

LE CONTRAT DE GÉNÉRATION UNE FAUSSE BONNE IDÉE

Le contrat de génération est une mesure comme le politique les affectionne, a priori trop dépourvue d'aspérités pour être fortement contestée. De fait, un dispositif visant à endiguer le chômage des jeunes tout en maintenant des seniors à leur poste semble avoir tout pour plaire. Ce serait oublier combien le dispositif est en fait complexe. Son mécanisme à double détente, pour commencer, dissuasif pour les grands groupes, sanctionnés s'ils n'engagent pas d'action, incitatif pour les entreprises de moins de 300 salariés, éligibles à une aide financière. Cette manne s'impose vite comme le principal problème. Moins la mesure en soi, du reste, que son utilité et ce que ce choix révèle de l'appréhension des réalités par les sommets de l'état. Sans doute faut-il n'avoir des PME et TPE qu'une vision statistique pour penser qu'une enveloppe de 4.000 euros par an changera en profondeur la gestion des ressources humaines de ces employeurs. Ce qui amène un entrepreneur à recruter, ce sont les perspectives que lui ouvre son carnet de commandes, puis sa confiance dans la stabilité de son environnement économique, juridique et fiscal. Le

reste relève de l'épiphénomène, surtout sur le marché du travail guadeloupéen dont le manque de flexibilité continuera à peser plus que les aides publiques à l'embauche. Quant au maintien en poste des seniors, est-ce dans les PME qu'il est le plus problématique, la priorité des entrepreneurs étant davantage de conserver les compétences que de dégraisser les effectifs ? Il est à craindre que la plupart des futurs contrats de génération ne correspondent qu'à des effets d'aubaine, l'employeur saisissant l'opportunité d'un coup de pouce financier pour une création de poste de toute façon prévue. Tout cela pour ça ? Sachant combien les arbitrages budgétaires sont aujourd'hui délicats, difficile de ne pas penser à Jean Guillon pour qui gouverner impliquait de « fermer les yeux sur ce qu'il ne faut ni voir ni savoir ».

LA FORCE DU DÉVELOPPEMENT GUADELOUPÉEN DÉPEND AUSSI DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

A cause de l'effet conjugué du réchauffement climatique et de la flambée des prix du pétrole, les énergies renouvelables ont vu leur cote monter en flèche au fil des ans. Des pays précurseurs comme l'Allemagne en ont même fait un enjeu stratégique. Ce qui lui a permis de créer des centaines de milliers d'emplois, à travers notamment la promotion des filières solaire et éolienne. Les énergies renouvelables sont un pilier important de l'économie allemande. Les entreprises du secteur prévoient une croissance d'au moins 10 % par an jusqu'en 2020, avec un total de 200 milliards d'euros d'investissements. Les Allemands sont visionnaires: ils prévoient d'ici à 2050 que les énergies renouvelables couvriront 80% de la consommation d'électricité et 50% des besoins d'énergie. Plus de 350 000 personnes travaillent déjà dans le domaine des énergies renouvelables en Allemagne. Ce chiffre devrait atteindre les 500 000 en 2020, selon les prévisions des industriels du secteur. D'autres pays s'y sont mis, comme la Chine, qui sont même arrivées à se disputer le marché des panneaux photovoltaïques, la première accusant la seconde de concurrence déloyale. La Guadeloupe n'est pas l'Allemagne mais le savoir et le savoir-faire sont universels. Il suffit de s'en emparer. La Guadeloupe est d'autant plus appelée à s'embarquer dans le train de la révolution solaire qu'il dispose dans le domaine d'atouts insoupçonnés. Ses 300 jours d'ensoleillement ne constituent pas le moindre de ces atouts. En plus, il semble que la Guadeloupe dispose, d'un bon taux de rayonnement solaire direct. Le rayonnement direct, contrairement au rayonnement diffus, est le versant le plus efficace de l'énergie solaire. Ce qui permet de construire des centrales solaires à concentration avec un coût de revient aussi compétitif que l'hydroélectricité. L'une des manières de prendre le train de la révolution solaire, c'est également de créer un Centre guadeloupéen d'énergie solaire et des énergies renouvelables (CNESOLER) et de lui donner des moyens

conséquents, à hauteur de mission, une mission qui doit être très ambitieuse dans le domaine de la recherche-développement. Il s'agit également de promouvoir une filière d'articles répondant à des besoins concrets utilisant l'énergie solaire ou autre énergie renouvelable comme l'énergie éolienne ou le biocarburant. Le système scolaire et universitaire doit, de son côté, comporter des filières spécialisées dans les énergies renouvelables. Le soleil brûle nos crânes. Donnons-le à notre avantage. Fabriquons et utilisons à large échelle cuiseurs, chauffe-eau, séchoirs et climatiseurs solaires. Réfléchissons à toutes les innovations à même de nous aider à tirer le maximum de profit de l'énergie solaire et des énergies renouvelables.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

BAN PLAIDE POUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES CONVENTIONNELLES

Le Secrétaire général Ban Ki-moon a exhorté lundi les participants à la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes à conclure ses travaux le 28 mars par l'adoption d'un instrument international qui fixerait les normes du commerce international sur les armes conventionnelles. « Vous n'êtes pas ici pour entamer de nouvelles négociations. Vous êtes ici pour renforcer et conclure le travail qui a été accompli depuis le début du processus autour d'un tel traité, en 2006 », a déclaré M. Ban aux représentants des 193 États Membres dans la déclaration qu'il a prononcée à l'ouverture de cette Conférence, qui se tient à New York. Il a ajouté qu'il était temps de démontrer une volonté politique et de négocier les ultimes détails pour atteindre le consensus. « C'est le message clair qu'a adressé l'Assemblée générale lorsqu'elle a décidé que cette Conférence serait aussi la dernière ». Les dernières négociations en date autour d'un traité sur le commerce des armes se sont achevées en juin 2012 sans accord. Déçu, le Secrétaire général avait parlé alors de « revers », tout en notant les progrès accomplis à partir desquels les États pouvaient avancer. Dans son allocution d'aujourd'hui, M. Ban a noté que les normes internationales réglementent absolument tout, des jouets aux

tomates, en passant par les T-shirts. Il s'est donc demandé pourquoi il y avait « des normes internationales pour le commerce international des fauteuils, mais pas pour celui des armes ». Un traité efficace et vigoureux, a expliqué M. Ban, adresserait une mise en garde aux seigneurs de la guerre, aux pirates, aux auteurs de violations des droits de l'homme, aux terroristes et aux trafiquants d'armes, et exigerait des pays exportateurs d'évaluer le risque que des armes puissent être utilisées pour commettre des violations graves du droit humanitaire international ou alimenter des conflits. Les violences armées, a-t-il noté, font chaque année plus d'un demi-million de victimes, dont 66.000 femmes et enfants. En outre, entre 2000 et 2010, près de 800 travailleurs ont été tués dans des attaques armées et 689 blessés, d'après le Bureau des affaires de désarmement : « Nous devons ce traité historique des Nations Unies aux victimes des conflits armés et des violences, à tous les enfants privés d'un avenir meilleur et à tous ceux qui risquent leur vie pour bâtir la paix et rendre ce monde meilleur », a déclaré M. Ban. Près de 2.000 responsables gouvernementaux, de représentants d'organisations régionales et internationales et de la société civile sont réunis au Siège des Nations Unies pour prendre part aux négociations et événements qui se déroulent en marge. Le processus est supervisé par l'Ambassadeur Peter Woolcott, de l'Australie, qui a pris ses fonctions de Président de la Conférence aujourd'hui. « Ma porte sera toujours ouverte », a-t-il assuré les participants, ajoutant qu'en « travaillant ensemble, nous pouvons faire de ce traité sur le commerce des armes une réalité ». M. Woolcott les a exhortés à parvenir à un consensus, leur rappelant que « les attentes étaient considérables et le temps limité ».

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LA CARAÏBE APRÈS CHAVEZ

Dans dix-sept pays de la Caraïbe s'ouvre une période d'incertitude économique depuis que le président vénézuélien, Hugo Chavez, est décédé. Douze des 17 pays des Caraïbes sont membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Ils sont devenus très dépendants de leurs approvisionnements en pétrole du Venezuela du fait d'un système de prêt appelée PétroCaribe. Sans ce système leur situation économique serait nettement plus difficile. Sur les 14 milliards de dollars de pétrole que le Venezuela avait prévu par Petro Caribe pour ces 17 pays jusqu'à l'année dernière, 5,8 milliards de dollars ont bénéficié d'un financement à long terme. Cuba est le principal bénéficiaire, mais, par habitant, le sont aussi un certain nombre de pays de la CARICOM comme la Jamaïque en particulier. ALBA Caribe Fund (ACF) et ALBA Fonds alimentaire (AFF) - tous deux financés presque entièrement par le Venezuela - sont également

des contributeurs importants au bien-être des pays bénéficiaires. En six ans, jusqu'en 2012, l'ACF a investi 178,8 millions de dollars pour 88 projets allant de l'éducation à l'eau. Dans 9 pays, l'AFF a investi dans 12 projets d'une valeur de 24 M \$. Ce sont tous des projets choisis par Hugo Chavez personnellement. Il existe de nombreuses théories sur la motivation de Chavez. La première est qu'il souhaitait exercer un contrôle sur les pays des Caraïbes pour contester l'influence du gouvernement américain et les entreprises américaines en Amérique latine. Une autre est qu'il a été véritablement préoccupé par le sort des pauvres dans tous ces pays et a voulu alléger leurs souffrances. En réalité, c'était très probablement un mélange des deux. Sa relation avec Cuba est quelque peu différente. Son ambition était de faire cesser l'embargo américain de 50 ans sur Cuba. Le soutien économique qu'il a fourni à Cuba a été considérable. Selon les estimations, la livraison de pétrole à Cuba est de 100.000 barils par jour soit une subvention de 3 milliards de dollars par an. Quelle que soit la motivation du soutien économique de Chavez pour les pays caribéens autres que Cuba, la réalité est que - en dehors de la Barbade et Trinité-et-Tobago, qui n'ont pas rejoint Petro Caribe ou ALBA - leurs gouvernements sont maintenant très attentifs. La grande question pour eux est de savoir que deviendront PetroCaribe et l'ALBA, avec un nouveau président vénézuélien? Si le successeur désigné de M. Chavez, Nicolas Maduro, remporte l'élection présidentielle, le système se poursuivra pendant un certain temps, probablement avec des dispositions modifiées. Toutefois, si l'élection est remportée par le candidat de l'opposition, Henrique Capriles, à la fois Petro Caribe et l'ALBA vont rapidement disparaître. Capriles a déjà indiqué que les deux systèmes seront supprimés et l'argent économisé servirait à financer les besoins du peuple vénézuélien. Pour la Guyane, il y a une dimension supplémentaire à l'incertitude. Les gouvernements vénézuéliens ont toujours revendiqué les deux tiers de la Guyane. Bien que la revendication n'ait jamais été abandonnée sous Chavez, la Guyane est cependant devenue membre de Petrocaribe. Maduro sera le vainqueur le plus souhaitable pour les pays des Caraïbes qui dépendent de Petro Caribe et l'ALBA. Cependant, Maduro n'a pas le charisme et le soutien populaire que Chavez a construit pendant plus de 13 ans en tant que président. S'il est élu, il sera contesté par une opposition virulente hostile au programme de Chavez qui consiste à dépenser les revenus pétroliers du Venezuela en aidant des pays étrangers. Le Venezuela a de graves problèmes internes qui sont masqués par sa croissance de 5,6 pour cent l'année dernière. Ces problèmes sont notamment: une crise de l'alimentation électrique, une récente dévaluation du bolivar qui a augmenté le coût de la vie, un énorme marché noir en dollars américains à près de huit fois le taux de change officiel, les pénuries dans les magasins; hausse de l'inflation et, surtout, la stagnation de la production pétrolière. En outre, à la suite de la nationalisation de

Chavez des entreprises étrangères et locales, le Venezuela est proche du bas des classements internationaux d'attractivité pour les investisseurs étrangers et de la facilité de faire des affaires. Celui qui sera élu à la présidence devra s'attaquer à ces problèmes urgents qui nécessitent beaucoup d'argent. Alors que les 12 pays membres de la CARICOM ont de bonnes raisons pour pleurer la mort d'Hugo Chavez et de lui être reconnaissants pour son partage des actifs pétroliers de son pays avec eux, le temps est venu de penser une sécurité énergétique qui soit pas une répétition de cette dépendance énorme envers un pays, voire d'un seul homme. La survie de la CARICOM en dépend. De nouveaux arrangements mutuellement bénéfiques avec le Venezuela et d'autres pays producteurs de pétrole et de gaz dans toute l'Amérique devrait faire partie de la stratégie commune à mettre en place, y compris Barbade et Trinidad. Il faudra aussi investir dans les sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique et géothermique. En attendant, saluons Hugo Chavez. Il a contribué d'une manière significative au développement de nombreux pays de la région des Caraïbes, et il a incarné une intrépidité sur la scène continentale et internationale qu'il nous faut continuer pour renforcer notre région et participer activement à la gestion de la planète.

OCCIDENT

CHYPRE BOUSCULE L'EUROPE

L'annonce d'une taxe sur les dépôts bancaires à Chypre a ravivé les craintes des investisseurs au sujet de la zone euro, et les Bourses tremblent ce lundi. Les places asiatiques ont été les premières à envoyer de mauvais signaux. Ainsi, la Bourse de Tokyo accusait-elle lundi en fin de séance une baisse de 2,71%. A la clôture, l'indice Nikkei 225 des valeurs vedettes a chuté de 340,32 points à 12.220,63 points, son plus fort recul en pourcentage depuis dix mois, tandis que l'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a perdu de son côté 2,22%, lâchant 23,31 points à 1.028,34 points. La Bourse de Hong Kong a, de son côté, affiché un repli de 2% à la clôture. Les investisseurs tokyoïtes ont vendu à cause d'un net repli de l'euro et d'une forte remontée du yen, suite aux annonces sur un plan d'aide européen à Chypre intervenues pendant le week-end. Pour réduire leur participation à un plan d'aide, pour l'heure fixé à 10 milliards d'euros, les bailleurs de fonds (Bruxelles et le Fond monétaire international) ont en effet demandé à Nicosie d'instaurer une taxe exceptionnelle de 6,75% sur tous les dépôts bancaires en-deçà de 100.000 euros et de 9,9% au-delà de ce seuil. Ce plan a fait ressurgir le spectre de la crise d'endettement en zone euro, négligée ces derniers mois par des marchés optimistes pour l'activité mondiale malgré des indicateurs mitigés.

« On a le sentiment que la crise de la zone euro pourrait réapparaître et qu'on pourrait avoir un effet de contagion, d'où la réaction du marché ce matin », a déclaré Shane Oliver, chef économiste chez AMP Capital à Sydney, cité par l'AFP. « Cette situation pourrait bien entraîner un retour de la frilosité des investisseurs dans le monde », a estimé pour sa part David Baran, dirigeant du gestionnaire d'actifs Symphony Partners, cité par l'agence Dow Jones Newswires. Même tension du côté des changes. En chute, l'euro ne cotait plus que 121,75 yens à lundi 15H00 heure de Tokyo (07H00 à Paris), contre 124,61 yens vendredi à 22H00. Le marché pétrolier se repliait lui aussi nettement lundi matin, à Singapour. Le baril de « light sweet crude » (WTI) perdait 1,18 dollar à 92,27 dollars et le baril de Brent de la mer du Nord reculait de 1,34 dollar à 108,48 USD. Sur le marché obligataire, les taux à long terme de l'Espagne et de l'Italie se tendaient mais de manière limitée, Madrid voyant toutefois ses taux d'emprunt repasser au-dessus de 5% contre 4,996% vendredi.

CHINE

LA CHINE EST DEVENUE LE 5e EXPORTATEUR D'ARMES DANS LE MONDE

La Chine a dépassé la Grande-Bretagne pour devenir le cinquième exportateur d'armes avec 5% du commerce mondial de ce secteur, selon un rapport publié ce lundi par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri). La France est quatrième. Les exportations d'armes chinoises ont augmenté de 162% durant la période 2008-2012, comparée aux cinq années précédentes, 55% d'entre elles allant au Pakistan. "L'ascension de la Chine a principalement été tirée par d'importantes acquisitions d'armes du Pakistan", a déclaré dans un communiqué Paul Holtom, directeur de recherches au Sipri. Selon cet expert, "un certain nombre de contrats récents indiquent que la Chine devient un fournisseur significatif pour un nombre croissant d'Etats importants". Sachant que le Pakistan est de longue date un allié clé de la Chine en Asie du Sud. Le rapport relève aussi que la Birmanie et le Bangladesh importent des armes chinoises, tout comme le Venezuela en Amérique latine. Toujours selon le rapport, le commerce mondial des armes a augmenté de 17% pour la période 2008-2012 comparée aux cinq années précédentes. Les États-Unis et la Russie sont restés les principaux exportateurs, avec respectivement 30% et 26% du marché, suivis par l'Allemagne et la France. Chute des ventes des 100 plus grands groupes d'armement mondiaux. En revanche, dans un autre rapport publié le mois dernier, le Sipri avait noté que l'austérité budgétaire avait fait baisser en 2011, pour la première fois depuis près de vingt ans, les ventes des 100 plus grands groupes d'armement mondiaux. Compte tenu de l'inflation, le

total du chiffre d'affaires avait baissé de 5% par rapport à 2010. D'après ce rapport, sans tenir compte de la hausse des prix, ce total a aussi diminué, passant de 412 milliards de dollars (308,7 milliards d'euros) en 2010 à 410 milliards de dollars (307 milliards d'euros) en 2011. Mais cette étude ne comprenait pas la Chine. La Chine a du reste renforcé son secteur de l'armement depuis que ses importations d'armes font l'objet d'importantes restrictions mises en place par les pays occidentaux après la sanglante répression par l'Armée populaire de libération du mouvement pour la démocratie de la place Tiananmen à Pékin en 1989. Pékin ne publie toutefois pas de statistiques sur ses exportations d'armes.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Dans la Caraïbe :

En Jamaïque , L'indice JSE avancé a augmenté de 0,30% pour clôturer à 83,711.64.

A Trinidad, l'indice Composite a avancé de 0,66 points (0,06%) pour clôturer à 1,084.89.

En Amérique du sud :

Au Brésil , l'indice boursier IBOV (Bovespa Brasil Sao Paulo Stock Exchange Index) ,a augmenté de 0,18% pour clôturer à 56972.

ASIE

Début de semaine difficile pour les marchés asiatiques, où l'annonce choc d'une taxe sur les dépôts bancaires à Chypre fait craindre une rechute de la situation financière en Europe. A Tokyo, l'indice Nikkei a plongé de 2,71% à la clôture, sous l'effet d'un vif redressement du Yen, lui-même lié à une baisse brutale de l'Euro dans les échanges interbancaires. A Hong Kong, le Hang Seng perd 2,3% en séance, tandis que le Shanghai Composite cède 1,6%, Taiwan recule de 1,5% et Séoul abandonne 0,9%. De son côté, Sydney perd 2%, Singapour lâche 0,9% et Bombay (indice BSE Sensex) recule de 0,8%. Sur le marché des changes, l'Euro a réalisé son plus important plongeon depuis des mois, perdant 1,3% pour retomber autour de 1,29\$, à 1,2905\$ vers 08H00 ce matin entre banques. A l'aube, la devise européenne a même chuté

jusqu'à 1,2880\$ en Asie. De leur côté, le Yen et le Franc suisse progressent, faisant office de valeurs refuges, tandis que l'or avance de 0,7% à 1.606\$ l'once. En revanche, le cours de pétrole se replie de 1% à 92,40\$ le baril de brut WTI. Malgré sa petite taille, Chypre affole les marchés après la révélation, hier, de la mise en place, sous la pression de l'Union européenne, d'une taxe allant jusqu'à 10% sur tous les dépôts bancaires, en échange d'un plan d'aide de 10 MdsE de la part de Bruxelles à Nicosie. La mesure choc touchera les Chypriotes, ainsi que les placements étrangers, à commencer par les dépôts venus massivement de Russie ces dernières années en quête d'un régime fiscal attractif... Les dépôts de citoyens russes atteindraient ainsi à eux seuls 20 Milliards d'Euros, lesquels seraient amputés d'environ 2 MdsE par la nouvelle taxe. Surtout, les marchés craignent que cette mesure radicale ne crée un précédent en Europe, et n'entraîne la panique des épargnants, non seulement à Chypre, mais aussi dans d'autres pays européens surendettés... Des retraits massifs de liquidités pourraient par effet boule de neige fragiliser le système bancaire dans ces pays... Outre les inquiétudes sur la situation en Europe, les investisseurs voient aussi des nuages s'accumuler en Chine, après la mise en place de nouvelles mesures anti-spéculation immobilière au début du mois.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini dans le rouge ce lundi soir, pénalisé par les dernières annonces de Chypre. Le pays, qui négocie depuis des mois une aide européenne, a annoncé la possible création d'une taxe allant sur tous les dépôts bancaires. Les milieux financiers ont été choqués par la radicalité de cette mesure qui pourrait créer un précédent, faisant surgir le spectre de nouvelles crises bancaires en Europe... Le parlement chypriote devait se prononcer cet après-midi sur le plan mais sa réunion a été reportée à demain. Les investisseurs sont restés également prudents avant la réunion monétaire de la Fed qui débutera mardi aux Etats-Unis. Le DJIA a perdu 0,43% à 14.452 pts, le Nasdaq a cédé 0,35% à 3.237 pts, et le S&P500 a reculé de 0,55% à 1.552 pts. L'indice du marché immobilier américain de la National Association of Home Builders (NAHB) pour le mois de mars 2013 est ressorti à 44 (le plus faible niveau depuis octobre), contre un consensus logé à 47 et un niveau antérieur de 46.

EUROPE

Les Bourses européennes accusaient un recul lundi à la clôture, minées par les valeurs bancaires, les investisseurs redoutant de nouvelles secousses en zone euro après l'annonce d'une taxe sur les dépôts bancaires à Chypre en échange d'un plan de sauvetage international. Madrid affichait la plus forte baisse en clôture à -1,29%, suivie par Milan (-0,85%), Londres (-0,49%), Paris (-0,48%), Francfort (-0,40%). L'Eurostoxx a cédé 0,74%. Chypre est le cinquième pays de la zone euro à bénéficier d'un programme d'aide internationale. Mais, chose nouvelle, il a été décidé d'instaurer une taxe exceptionnelle de 6,75% sur les dépôts bancaires en deçà de 100.000 euros et de 9,9% au-delà de ce seuil, ainsi qu'une retenue à la source sur les intérêts de ces dépôts. Cette décision inédite qui doit rapporter près de 6 milliards d'euros en échange d'un plan de sauvetage de 10 milliards pour éviter la faillite chypriote a mis les banques de l'ensemble de la zone euro sous pression. "C'est une décision lourde de conséquence, surtout si cela crée un précédent et ne s'arrête pas à Chypre, ce qui n'est pas le cas pour l'instant", relève Renaud Murail, gérant de Barclays Bourse. Les valeurs bancaires ont été les premières touchées.

CHANGE

L'euro baissait face au dollar lundi, plombé par les inquiétudes sur la santé économique de la zone euro alimentées par l'annonce au cours du week-end d'une taxe sur les dépôts bancaires à Chypre, condition au versement d'un plan de sauvetage international. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,2977 dollar contre 1,3075 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro est tombé vers 05H45 GMT à 1,2882 dollar, son niveau le plus faible depuis le 10 décembre. La monnaie unique européenne baissait face à la monnaie nippone, à 123,49 yens contre 124,61 yens vendredi soir. Le dollar reculait face à la monnaie japonaise, à 95,16 yens contre 95,26 yens vendredi. "Après une période de retour de la confiance -qu'on pourrait aussi qualifier d'exubérance- ces dernières semaines, les marchés ont enfin été rappelés à la réalité par la taxe sur les dépôts bancaires à Chypre, une nouvelle arme dans la lutte contre la crise, qui a déclenché un regain d'incertitude sur les marchés financiers et des craintes d'une contagion dans la région", commentait Anita Paluch, analyste chez Gekko Markets. Vers 17H00 GMT, la livre britannique montait face à la monnaie unique européenne, à 85,86 pence pour un euro -après être montée en début d'échanges asiatiques à 85,31 pence, son niveau le plus élevé depuis cinq semaines- et perdait un peu de terrain face au billet vert, à 1,5114 dollar. La devise helvétique progressait légèrement face à l'euro, à 1,2250 franc suisse pour un euro, mais reculait face au billet vert, à 0,9440 franc pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.603,75 dollars au fixing du soir contre 1.595,50 dollars vendredi. La devise chinoise a fini à 6,2144 yuans pour un dollar contre 6,2170 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole poursuivaient leur repli lundi en fin d'échanges européens, dans un marché refroidi par un regain d'inquiétude sur la zone euro après l'annonce d'une taxe exceptionnelle sur les dépôts bancaires à Chypre en échange d'un plan de sauvetage. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai, dont c'est le deuxième jour d'utilisation comme contrat de référence, valait 109,27 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 55 cents par rapport à la clôture de vendredi. Vers 13H15 GMT, le Brent est descendu jusqu'à 107,78 dollars, son plus bas niveau depuis trois mois. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en avril perdait quant à lui 15 cents à 93,30 dollars. Les prix du pétrole ont sensiblement reculé dans des volumes plus élevés que la moyenne (des jours précédents), alors que les investisseurs se désengageaient des marchés des matières premières comme des marchés boursiers après l'annonce de la taxe sur les dépôts à Chypre.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

LA PARTICIPATION DE L'ASSURÉ SOCIAL AUX DÉPENSES DE SANTÉ

Les guadeloupéens n'ayant pas de constitution, leur droit à la protection de la santé figure dans la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international sur les droits économiques et sociaux, à l'article 11 du préambule français de 1946 et est effectivement garanti par le système de protection sociale mis en place en France par les ordonnances de 1945. Ces dernières ont cependant été largement révisées dans un sens pas toujours favorable aux assurés sociaux comme en témoigne les réformes successives connues par l'assurance maladie. Néanmoins, les dépenses courantes de santé ont un prix évalué à près de 12% du PIB en 2011 et 2012. Sous l'impulsion des recommandations répétées de la Cour des comptes, il a été demandé une participation toujours plus importante des assurés à celles-ci. Dans ce domaine, la loi du 13/08/04 relative à l'assurance maladie a été particulièrement douloureuse, engendrant une explosion du transfert de ses charges vers les ménages. Les dépenses assurées par l'assurance maladie sont surveillées et leur augmentation annuelle est limitée afin d'être rendue conforme à l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie votée chaque année par le parlement. Est-il pour autant possible de faire évoluer séparément les systèmes de distribution de soins et de protection sociale ? La réponse à cette question appartient désormais à une nouvelle instance installée par le Premier ministre en date du 26/09/2012, le Haut conseil du financement de la protection sociale. Dès lors s'interroger sur la question de la participation de l'assuré aux dépenses de santé revient à examiner les principes généraux d'économie dégagés par la loi du 13/08/04 (I), puis sur le coût engendré par la mise en œuvre du forfait hospitalier (II)

I-Les principes d'économie dégagés par la loi du 13/08/04

Si, depuis, le 01/01/09, les assurés sociaux qui n'appliquent pas le parcours de soins coordonnés se voient désormais pénalisés (A), tous ces derniers doivent néanmoins depuis le 01/01/05, s'acquitter d'une participation forfaitaire et de franchises (B)

A – Les sanctions de l'absence de respect du parcours de soin

Dans le cadre du parcours de soins coordonnés, les consultations du médecin traitant, de son remplacement ou d'un médecin chez qui il a été adressé par l'un ou l'autre de ses praticiens sont remboursés à 70% du tarif de base dit « tarif conventionnel » ou « tarif opposable » parce qu'il a été négocié entre les caisses nationales d'assurance maladie et les professionnels de santé. Les tarifs pratiqués par les médecins libéraux varient cependant en fonction de leur spécialité et de leur secteur, en secteur 1, ils ne peuvent appliquer des dépenses d'honoraires qu'en cas de demande particulière, alors qu'en secteur 2 les honoraires sont libres, mais ils doivent le faire avec « tact et mesure », enfin, il existe marginalement des praticiens qui exercent hors secteur et ne sont donc pas conventionnés, leurs patients sont ainsi remboursés sur la base d'un « tarif dit d'autorité », fixé par un arrêté du 09/03/1966 et équivalent à un remboursement de moins de 1 euro, tandis que le remboursement par l'assurance maladie est de 16% du tarif opposable pour les actes dits techniques depuis un arrêté de 12/06. Le médecin traitant devient ainsi avec le patient le pilier du dispositif d'économie engagé par la CPAM, et, l'assuré désireux d'être remboursé au meilleur niveau doit désormais consulter en première intention, ce dernier, qui l'orientera par la suite chez un spécialiste. Toute absence de respect de ce parcours entraîne la majoration du ticket modérateur restant à la charge de l'assuré, la sécurité sociale ne remboursant désormais en ce cas que 30% de la consultation au lieu des 70% initialement prévu. La loi du 13/08/04 illustre ainsi la nécessité d'une bonne communication entre tous les intervenants parce qu'aux yeux de ses promoteurs, la qualité des soins et du suivi des patients n'a de sens que si ces obligations sont bien respectées. Les taux de remboursement annoncés par l'assurance maladie ne seraient en fait que des taux de référence, car depuis le 01/01/05, il existe une participation forfaitaire sur chaque consultation

B – Les assurés doivent désormais s'acquitter d'une participation forfaitaire et de franchises

La participation forfaitaire a été fixée à 1 euro sur chaque consultation, chaque acte médical, réalisé par un praticien à son domicile, son cabinet ou à l'hôpital, ainsi que sur les examens radiologiques et les analyses de biologie. Elle est néanmoins limitée à 4 euros par jour pour un même professionnel de santé, puis pour les actes de biologie, à 4 euros par jour et par laboratoire exécutant. Ce principe de reste à charge pour l'assuré social s'applique désormais assez largement, car depuis le 01/01/08, il existe aussi une franchise de : 0.50cts d'euros sur chaque acte paramédical, avec un plafond journalier de 2 euros ; 0.50cts d'euro sur chaque boîte de médicaments ; 2 euros par transport sanitaire. Le montant total du reste à charge de l'assuré est cependant limité pour l'ensemble

des actes et des prestations concernées à 50 euros. Ces mesures touchent dès lors tous les assurés sociaux âgés de plus de 18 ans à l'exception des bénéficiaires de la CMU-c et de l'AME, ainsi que durant la grossesse des femmes. En général, les frais d'hospitalisation sont pris en charge à hauteur de 80% par l'assurance maladie, néanmoins, depuis le 01/01/07, a été mis en place un forfait hospitalier.

II – Coût pour l'assuré de la mise en œuvre du forfait hospitalier

Il convient de distinguer dans ce cadre le « forfait hôtelier » (A) du « forfait thérapeutique » (B)

A-Le forfait hôtelier

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures que l'établissement soit public ou privé, il existe un forfait journalier hospitalier qui représente la partie « hôtelière » de l'hospitalisation, ces frais d'hébergement sont dus par tous les patients à l'exception des femmes hospitalisées pendant les 4 derniers mois de grossesse, pour l'accouchement ou durant les 12 jours suivant la naissance de l'enfant et de multiples exceptions. Le montant du forfait hospitalier dépend du service dans lequel va séjourner le patient, il est ainsi de 18 euros par jour en hôpital ou en clinique, contre 13.50 euros par jour dans le service psychiatrique d'un établissement de santé, il n'est jamais pris en charge par l'assurance maladie, mais peut l'être intégralement par les complémentaires santé, il est alors remboursé à l'assuré s'il avance les frais, il s'applique cependant quelque soit l'heure à laquelle la sortie a lieu. Il ne peut être réclamé qu'une seule fois par séjour à l'hôpital et qu'une seule fois, lorsqu'un praticien au cours d'une même consultation pratique plusieurs actes. Au 01/09/06, il avait cependant déjà été créé un forfait dit thérapeutique ou de diagnostic

B-Le forfait thérapeutique

Pour les actes thérapeutiques ou diagnostics dont le tarif conventionné est égal ou supérieur à 120 euros ou dont le coefficient est égal ou supérieur à 60, il a été mis en place une participation forfaitaire qui remplace le ticket modérateur. Elle est de 18 euros et elle s'applique aux actes, qu'ils soient pratiqués en ville, dans un centre de santé ou dans un établissement de santé dans le cadre d'une consultation externe ou d'une hospitalisation, y compris à domicile. Elle est réglée directement au professionnel de santé ou à l'établissement, cette dernière est par ailleurs généralement prise en charge par les complémentaires de santé et en tous les cas n'est pas due par l'assuré qui bénéficie d'une prise en charge à 100 % de ses dépenses de santé en raison de son état ou de sa situation sociale, ce qui recouvre bon nombre d'exceptions.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyers commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

JANVIER 2013 : 2,1insee guadeloupe % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN SEPTEMBRE 2012 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE